



Faute inexcusable sur a un accident de travail saisir le tribuna

Par **sabrina94270**, le **30/11/2012** à **13:51**

bonjour, j'ai eu un accident de travail suite à ce que j'ai entamé la faute inexcusable pour mon employeur j'ai eu un rdv à l'assurance maladie du val de marne département des risques professionnels. je me suis présentée à l'heure du rendez-vous mais personne de mon entreprise c'est présenté de là j'ai reçu un courrier qui me dit :
Madame suite à la réunion du 21.06.2012 qui s'est tenue dans nos bureaux, j'ai l'honneur de vous informer qu'en l'absence de votre employeur la STE CARREFOUR il ne nous est pas possible d'envisager une majoration de la rente qui vous a été allouée à l'accident du travail du 05.12.2010.
Si vous entendez cependant maintenir votre demande, il vous appartient de faire reconnaître la faute inexcusable de votre employeur par la juridiction compétente et de saisir à cet effet le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Creteil.
Voilà pourriez-vous me dire que leur écrire sur ce courrier sachant que suite à cet accident de travail j'ai été reconnu travailleur handicapé je vous remercie cordialement

Par **sabrina94270**, le **03/12/2012** à **09:38**

pas de réponse merci